

PREFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES (MH)

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Deux villas Tony Garnier

5 rue de la Mignonne 69 009 LYON

Éléments inscrits au titre des MH par arrêté du 29 avril 1991 :
**façades et toitures de la maison d'habitation, de l'atelier, du garage –
terrasse – portique d'entrée couvert – jardin et son mobilier**

7 rue de la Mignonne 69 009 LYON

Éléments inscrits au titre des MH par arrêté du 22 juillet 1991 :
villa – y compris la terrasse sud avec la fontaine



1) Localisation

Les deux villas sont situées sur la rive droite de la Saône, au sein de l'ancien village de Saint-Rambert l'Île Barbe, dans l'actuel 9^e arrondissement. Elles sont construites sur des parcelles mitoyennes, dans la même rue de la Mignonne, perpendiculaire au fleuve et coincées entre celui-ci et les côteaux pentus qui le bordent.

2) Historique et description

En 1910, l'architecte Tony Garnier achète un terrain pour construire sa maison. Il choisit un lieu chargé de mémoire, à proximité de l'Île Barbe et de la Saône. Cette maison, aujourd'hui réduite pour permettre l'élargissement du quai, est la première d'une série de trois maisons construites dans la même rue. Toutes trois révèlent les inspirations méditerranéennes de l'architecte en déclinant le thème de la « Domus » et une recherche de grande simplicité. Elles apparaissent également en plan dans la *Cité Industrielle*, dont elles semblent être le test, du moins une évaluation.

Les villas concernées par l'inscription au titre des monuments historiques sont les deux suivantes, les plus éloignées du fleuve. Elles sont construites en béton de gravier pour les fondations et les murs, en béton armé pour les planchers et couvertures. Les parements extérieurs sont simplement enduits au mortier. Les maisons s'articulent autour de la terrasse et de leur jardin. Les rues avoisinantes abritent essentiellement des villas récentes avec

jardins, en revanche un édifice religieux édifié parallèlement à la voie ferrée et un bâtiment industriel implanté sur la même parcelle qu'un bâtiment en U que l'on pourrait désigner comme manoir se trouvent en bout de rue entre le chemin de fer et les villas, au bas de la pente,.

3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition du PDA s'appuie sur les points suivants :

Du fait de leur proximité et de leur insertion dans le même contexte urbain, il est proposé de créer un seul PDA pour ces deux monuments historiques.

Influence réduite à l'échelle du quartier : Le caractère introverti des villas impliqué par leurs jardins ne leur confère pas de rôle important à l'échelle du quartier, réduisant ainsi le PDA aux abords proches.

Dominance d'un aspect fonctionnel du quartier : Les rues étroites, les hauts murs et la végétation font de la zone environnante un lieu peu qualifié. Les espaces relevant du domaine public semblent purement fonctionnels et voués à desservir les habitations.

Peu visibles : Les villas sont peu visibles depuis les quais et espaces de circulation alentours. Le PDA ne s'étend donc pas au-delà des îlots voisins au nord des villas. En revanche, au sud, la présence sur le quai d'une opération de logements probablement d'après-guerre présente un intérêt patrimonial ; dans la continuité des démarches de Tony Garnier et situé proche des villas, il est donc valorisant de l'intégrer dans le PDA.

Fait à Lyon, le 17 février 2020.

L'architecte des bâtiments de France,

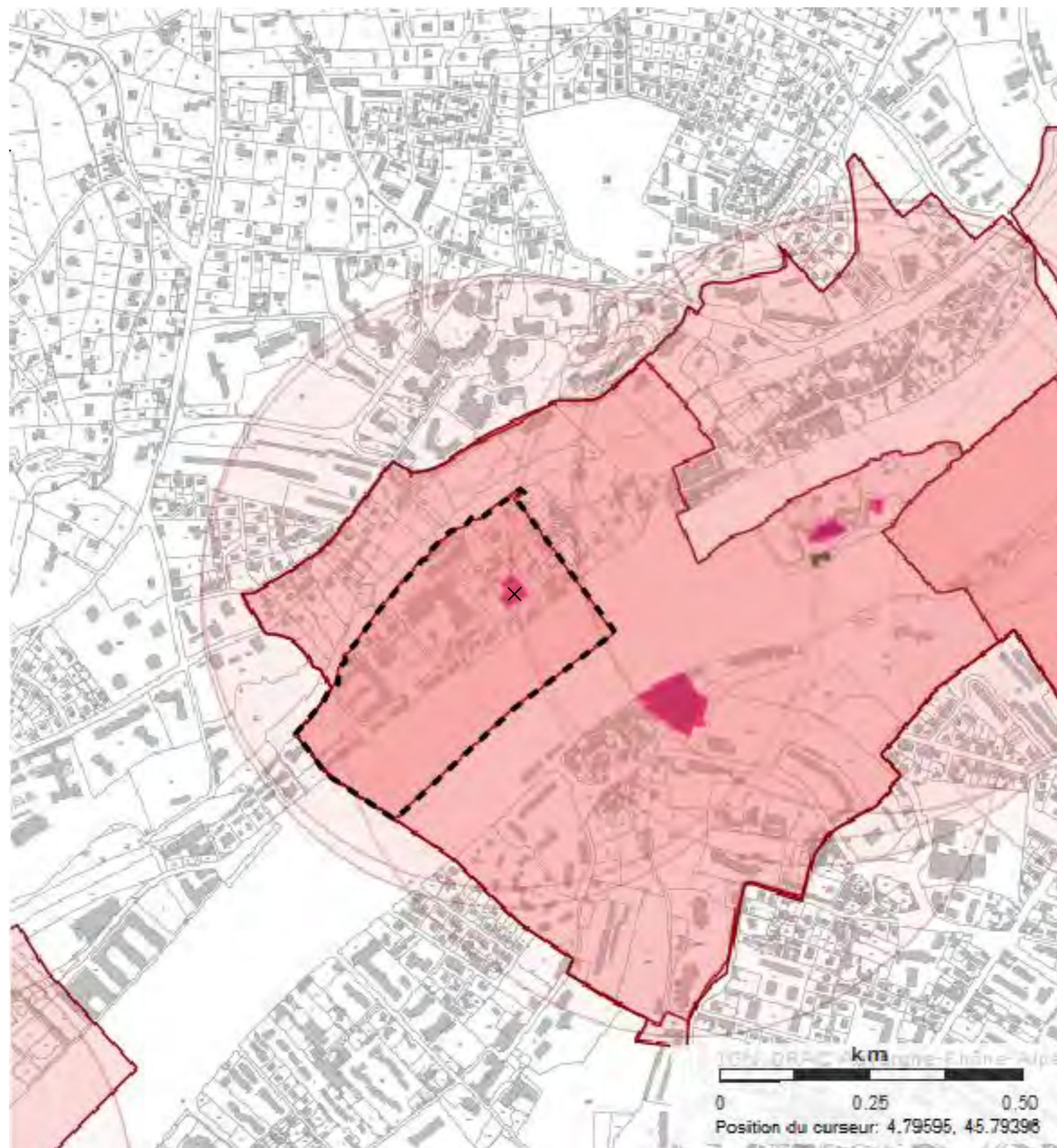


Emmanuelle DIDIER

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES (PDA)


DEUX VILLAS TONY GARNIER
5 et 7 rue de la mignonne 69 009 LYON
(Monuments historiques inscrits par arrêtés du 29 avril 1991 et 22 juillet 1991 respectivement)

PROJET DE TRACÉ DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES



LEGENDE

Projets de PDA


 Abords MH

PÉRIMÈTRES DES 500 MÈTRES


 PÉRIMÈTRE MH


IMMEUBLES CLASSÉS OU INSCRITS


 En instance de classement

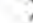
 Partiellement inscrit


 Inscrit

 Partiellement inscrit-Classé

 Partiellement classé

 Classé

 Par défaut

 Localisation du monument concerné